



le 10 juillet 2017

Pénibilité : le CNPA salue une décision pragmatique

Le Gouvernement a annoncé ce weekend une importante réforme du dispositif "pénibilité", qui était demandée par l'ensemble des organisations professionnelles. Le CNPA se félicite de cette décision, qui devrait, si elle est conduite à son terme, considérablement alléger la charge administrative des entreprises et notamment des TPE, qui représentent plus de 90% de la filière des services automobiles.

"Le dispositif "pénibilité", tel qu'élaboré, était une véritable usine à gaz, qui manquait par ailleurs totalement son objectif. Dans nos métiers, cette question ne peut être prise à la légère et sans concertation", déclare Francis Bartholomé, Président National du CNPA.

Le CNPA se satisfait de voir le "compte pénibilité" se transformer en "compte de prévention" : *"L'important est de passer d'une logique presque punitive, avec un dispositif inapplicable, à une logique de prévention pour les salariés exposés au travail difficile, physique"*.

La filière des services de l'automobile a mis en place, dès 2015, un système de prévention des risques professionnels, entièrement financé par la branche. Des interventions spécifiques, ciblées pour les métiers de la filière, sont organisées dans les entreprises et des solutions concrètes leur sont proposées, du pré-diagnostic jusqu'au suivi particulier des salariés.

Le CNPA se tient à la disposition du Gouvernement pour présenter ce dispositif et travailler sereinement à une meilleure prise en compte des risques professionnels.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) est le principal mouvement d'entrepreneurs des métiers de la mobilité : commerce et distribution de véhicules, de carburants, de nouvelles énergies, réparation, recyclage, nouvelles mobilités, et toutes les offres de services aux automobilistes.

5ème organisation professionnelle de France, le CNPA anime une filière forte de 139 000 entreprises et 400 000 emplois implantés sur tout le territoire.